



Contrat d'entretien

Préambule :

Le contrat d'entretien de chaudière garantit des visites d'entretien et des dépannages. Le contrat vous assure un confort et une sécurité (installation, remplacement de chaudière). De plus, il vous permet d'être dépanné en priorité. Par ailleurs, depuis le décret n° 2009-649 du 9 juin 2009 et l'arrêté du 15 septembre 2009, une visite d'entretien annuelle par un professionnel est obligatoire.

Nous proposons des formules différentes,

1. **Le contrat type ECO** comprend un entretien annuel et un dépannage sur appel justifié en heure ouvrable :
 - Pour une chaudière Gaz : Entre 120 et 140€ ttc**
 - Pour une chaudière Fioul : Entre 170 et 190€ ttc**
2. **Le contrat type CONFORT** comprend un entretien annuel et les dépannages illimités sur appel justifié en heure ouvrable dont les pièces qui n'excèdent pas 120€ ttc
 - Pour les chaudières Gaz : Entre 140 et 160€ ttc**
 - Pour les chaudières Fioul : Entre 190 et 220€ ttc**

**Déplacement et main d'œuvre comprise.*

***Dépend de l'accès, de la puissance de la chaudière et du lieu d'intervention.*

Rappel :

Si vous êtes propriétaire, vous êtes libre de choisir entre la souscription d'un contrat annuel et de faire appel à un chauffagiste en cas de panne de votre chaudière. En revanche, si vous êtes locataire, le propriétaire est en droit de vous imposer la souscription d'un contrat d'entretien de chaudière.

Article 1 : Désignation des parties

Entre les soussignés :

Nom & prénom :

Adresse :

Code Postale :

Téléphone : __ / __ / __ / __ / __

Agissant à titre particulier / professionnel (rayer la mention inutile)

Désigné comme le Client.

Et

SAS OKKE-SERVICES

115 chemin des hautes ribes - Grasse

Agissant à titre professionnel

Désigné comme l'Entreprise.

Article 2 : Objet du contrat et engagement de l'entreprise

Le présent contrat est conclu pour une visite d'entretien annuelle obligatoire de la chaudière du souscripteur. La visite comprend les prestations suivantes que l'entreprise **OKKE-SERVICES** s'engage à exécuter :

- Un nettoyage de la chaudière : corps de chauffe, brûleur, veilleuse, extracteur (si incorporé dans l'appareil) ;
- Une vérification des pompes de chauffage et de production d'eau chaude (si incorporée dans l'appareil) ;
- Une vérification et un réglage des organes de régulation intégrés à la chaudière (si incorporé dans l'appareil) ;
- Une vérification des dispositifs de sécurité de la chaudière ;
- Une vérification du fonctionnement global de la chaudière en mode été et hiver ;
- Une analyse de combustion des gaz et de la teneur du Co Ambient ;
- L'appel justifié qui correspond à une panne de la chaudière causée par un ou plusieurs éléments internes qui n'engendre aucun remplacement de pièce (A facturer) dans le contrat ECO ;
- L'appel justifié qui correspond à une panne de la chaudière causée par un ou plusieurs éléments internes qui n'excèdent pas 120€ ttc dans le contrat CONFORT ;
- L'Entreprise **OKKE-SERVICES** s'engage à intervenir dans un délai de 48 heures (sauf cas de force majeure) du lundi au vendredi en heure ouvrable.

Article 3 : Conditions d'entretien

L'entretien annuel obligatoire de la chaudière sera réalisé par un agent d'entretien spécialisé. La visite sera annoncée par un avis de passage quinze jours à l'avance au souscripteur du contrat. Ce dernier peut demander un report de la date si celle-ci ne lui convient pas.

Article 4 : Prestations non comprises dans le contrat

Ne sont pas incluses dans le contrat les prestations mentionnées ci-dessous :

- La vérification et l'entretien de l'installation de chauffage hors chaudière ;
- Le dépannage et l'entretien des éléments extérieurs à la chaudière ;
- Les interventions non comprises dans l'article 1 du présent contrat.

Article 5 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an et prend effet à sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une ou l'autre des parties **au moins trois mois** avant son échéance.

Article 6 : Contrat et Paiement

Le règlement s'effectue à la souscription du présent contrat et sous présentation de la facture. Le montant indiqué est susceptible d'augmenter conformément à la réglementation en vigueur.

Choisissez le type de contrat souhaité ci-dessous en précisant ses caractéristiques à nous renvoyer à contact@okke-services.com.

En retour, nous vous proposerons le montant du contrat qu'il faudra nous renvoyer signer pour valider le contrat et planifier l'intervention.

CONTRAT ECO :

GAZ

- Murale
- Au sol
- Murale à condensation
- Au sol à condensation

FIOUL

- Murale
- Au sol
- Murale à condensation
- Au sol à condensation

A compléter par vos soins.

Référence de la chaudière :

- Marque :
- Réf :
- Année : __ / __ / ____
- Puissance :Kw
- Numéro de série :
- Accessibilité : Facile ou Difficile

CONTRAT CONFORT :

- GAZ
 - Murale
 - Au sol
 - Murale à condensation
 - Au sol à condensation

- FIOUL
 - Murale
 - Au sol
 - Murale à condensation
 - Au sol à condensation

TVA APPLICABLE :

- Particulier (+2 ans habitat 5,5% TVA)
- Particulier (-2 ans habitat 20% TVA)
- Professionnel (20%)

Cadre réservé à OKKE-SERVICES

TARIF :€ttc - EN MANUSCRIT :

Fait à Grasse,

Le __ / __ / ____

Signature du client précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

Signature Client

Signature de l'entreprise
SAS OKKE-SERVICES